



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 14 septembre 2026 à 20 heures. La séance est présidée par monsieur le maire, Pierre-Luc Gaudreau. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Alain Grenier
 Eddy Bizier
 Sébastien Fortin Grondin
 Claude Bélisle
 François Laprise
 Pierre-Luc Payette

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026
4. GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 RÉSILIATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
 - 4.2 ACHAT DE 4 BILLETS POUR LA 16IÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM (ACFM)
 - 4.3 MANIFESTATION D'INTÉRÊT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA PARTICIPATION AU PROJET PILOTE D'AGENT FACILITATEUR EN HABITATION
 - AJOUT 4.4. EMBAUCHE DE MADAME LINA BERNIER À TITRE DE COMMIS DE BUREAU
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
 - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
 - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 AJUSTEMENT DU MONTANT POUR LE CONTRAT DE LOCATION DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE POUR LA SAISON ESTIVALE
 - 7.2 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX
 - 7.3 MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE HÉROUX ET LA RUE JETTÉ
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - AJOUT 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 372 432
 - AJOUT 8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 372 220
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE



AJOUT 11.1. DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR UNE PLUS
GRANDE PRÉSENCE POLICIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2026-121

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Bizier

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour modifié tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-122

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 AOÛT 2026**

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION ADMINISTRATIVE



2026-123

4.1 RÉSILIATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori est partie prenante à l'entente intermunicipale en matière de fourniture de services pour les élections municipales conclue en 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit les modalités de partage des coûts associés à la tenue de l'élection du préfet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une échéance au 31 décembre 2029 et une procédure de résiliation moyennant un préavis de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent plutôt mettre fin à l'entente d'un commun accord dès maintenant, afin que celle-ci ne s'applique pas aux dépenses liées à l'élection générale du préfet prévue en novembre 2029;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* encadrent l'élection du préfet élu au suffrage universel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que les dépenses liées à la prochaine élection générale du préfet soient traitées conformément au cadre législatif et réglementaire applicable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,

et résolu :

D'approuver la résiliation, d'un commun accord avec la Municipalité régionale de comté de Montcalm et les autres municipalités parties prenantes de l'entente, l'entente intermunicipale en matière de fourniture de services conclue en 2017.

QUE cette résiliation prenne effet à compter de la date d'adoption de la présente résolution, sous réserve de l'adoption par les autres parties des résolutions confirmant leur consentement à la résiliation de l'entente.

QUE l'entente de 2017 cesse ainsi de s'appliquer à compter de cette date quant aux dépenses et obligations qui la constituent;

QUE, suivant la résiliation de l'entente, les dépenses liées à l'élection du préfet soient traitées conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté afin de confirmer le consentement de la Municipalité à la résiliation de l'entente.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est refusée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

2026-124

4.2. ACHAT DE 4 BILLETS POUR LA 16IÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM (ACFM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut encourager l'ACFM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un quatuor pour la journée du 22 septembre 2026 au montant de 900 \$.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-310

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-125

4.3. MANIFESTATION D'INTÉRÊT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA PARTICIPATION AU PROJET PILOTE D'AGENT FACILITATEUR EN HABITATION

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de logement social et communautaire sont importants sur le territoire de la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le développement de projets d'habitation, particulièrement dans les plus petites municipalités, peut nécessiter des ressources, des expertises et une coordination entre plusieurs partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Montcalm a confirmé, en janvier 2026, son intérêt à accueillir le projet pilote d'agent facilitateur en habitation sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a été sélectionnée, en avril 2026, comme territoire hôte de ce projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE l'agent facilitateur en habitation a notamment pour rôle d'accompagner les municipalités dans leurs réflexions et leurs démarches, de soutenir le pré développement des projets, de faciliter la concertation entre les partenaires et de contribuer à la mise en place de conditions favorables à l'émergence de projets d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contribuer à la réflexion sur le développement de l'offre de logement sur son territoire et souhaite pouvoir bénéficier, au besoin, de l'accompagnement offert dans le cadre du projet pilote;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier;

IL EST RÉSOLU :



QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori manifeste son intérêt à explorer les possibilités de développement de projets de logement social et communautaire sur son territoire, en fonction des besoins de sa population et des possibilités qui pourraient être identifiées;

QUE la Municipalité confirme son intérêt à collaborer avec la MRC de Montcalm et l'agent facilitateur en habitation dans le cadre du projet pilote, notamment afin d'identifier les besoins, les opportunités et les conditions favorables à la réalisation éventuelle de projets d'habitation;

QUE cette manifestation d'intérêt ne constitue pas un engagement de la Municipalité à réaliser ou à financer un projet d'habitation, mais vise à confirmer son ouverture à explorer les possibilités et à participer aux démarches qui pourraient être entreprises;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Montcalm et à l'agent facilitateur en habitation.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-126

4.4. EMBAUCHE DE MADAME LINA BERNIER À TITRE DE COMMIS DE BUREAU

CONSIDÉRANT la résolution 2026-093 adoptée le 15 juin 2026 concernant le réaménagement des tâches de l'employée 131-001;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employée 131-001 est terminée et que le bilan de cette période est positif;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de commis de bureau par un employé salarié;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affichage du poste de commis de bureau du 18 août au 12 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame Lina Bernier a pleinement satisfait aux attentes de rendement liées au poste de commis de bureau;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier, et de monsieur Alexis Beausoleil, directeur général et greffier-trésorier adjoint;

il est proposé par monsieur le conseiller François Laprise,

et résolu :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Lina Bernier à titre de commis de bureau, et ce, à compter du 5 octobre 2026;

QUE madame Bernier soit soumise à une période de probation prenant fin le 30 octobre 2026;



QUE madame Bernier soit rémunérée à 90 % du taux salarial prévu pour la fonction de commis de bureau, conformément à la convention collective en vigueur.

Le conseil municipal souhaite beaucoup de succès à madame Bernier dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire, ouvre la période de questions à 20 h 12 pour se terminer à 20 h 22.

6. GESTION FINANCIÈRE

2026-127

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

N° déboursé	Nom	Description	Montant
202600727 (I)	PRINCESS AUTO	CC ACHAT VENTILATEUR - LAME	137,94 \$
202600728 (I)	CODERRE O. & FILS SAINT-	CC ACHAT 20 MAILLONS POUR	27,36 \$
202600729 (I)	CODERRE O. & FILS SAINT-	CC ACHAT 29 MAILLONS	33,01 \$
202600730 (I)	CANAC	CC ACHAT 37 MAILLONS FILET	40,42 \$
202600731 (I)	RONA INC.	CC ACHAT 9 MAILLONS FILETS	17,49 \$
202600732 (I)	GROUPE BMR	CC ACHAT 46 MAILLONS FILET	51,83 \$
202600733 (I)	GROUPE BMR	CC ACHAT 100 MAILLONS	112,68 \$
202600734 (I)	PATRICK MORIN INC.	CC ACHAT 48 MAILLONS FILETS	68,23 \$
202600735 (I)	PATRICK MORIN INC.	CC ACHAT 28 MAILLONS FILETS	41,53 \$
202600736 (I)	CANADIAN TIRE 200	CC ACHAT 11 MAILLON FILETS	203,09 \$
202600737 (I)	CANADIAN TIRE 200	CC ACHAT 1 FER A SOUDER	24,13 \$
202600738 (I)	POSTE	CC ACHAT ROULEAU TIMBRES	142,57 \$
202600739 (I)	RÔTISSERIE JOLIETTE	CC RENCONTRE CONSEIL	203,54 \$
202600740 (I)	AMAZON	CC ACHAT 1 BATTERIE ALARME	123,04 \$
202600741 (I)	AMAZON	CC ACHAT 1 BATTERIE STATION	42,41 \$
202600742 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ PIED	94,93 \$
202600743 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ GARAGE 22/05	265,40 \$
202600744 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD HQ ÉGOUT 681 RG ÉGLISE	166,55 \$
202600745 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD HQ ÉGOUT 496 RG ÉGLISE	1 896,38 \$
202600746 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC ÉGOUT 639 CURÉ-	117,99 \$
202600747 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ 850 RICHARD	714,01 \$
202600748 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ MAISON	112,82 \$
202600749 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ CHALET	2 395,89 \$
202600750 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	838,15 \$
202600751 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD HQ ÉCLAIRAGE PUBLIC	481,76 \$
202600752 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ FABRIQUE	185,37 \$
202600753 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLEC 299122293424	238,78 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202600754 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ ÉGLISE	388,19 \$
202600755 (I)	ÉMILIE RONDEAU	AD LOCATION CONTENEUR	1 135,34 \$
202600756 (I)	ÉMILIE RONDEAU	AD LOCATION CONTENEUR	1 860,20 \$
202600757 (C)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	114,72 \$
202600758 (I)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	121,96 \$
202600759 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR AU 31	167,81 \$
202600760 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	2 912,86 \$
202600761 (C)	MAXI SAINT-JACQUES	CC COLLATION CONTE BIBLIO	14,00 \$
202600762 (C)	AMAZON	CC CORR FACT 10/06 ET	505,86 \$
202600764 (I)	MARCHE DES RAPIDES	DÉPENSES AU 2026-08-06	1 875,79 \$
202600765 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	228,40 \$
202600766 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	84,00 \$
202600767 (I)	CODERRE O. & FILS SAINT-	ACHAT 1 X INTERRUPTEUR 12V	90,13 \$
202600768 (I)	PATRICK MORIN INC.	CC ACHAT NETT MOUSSE +	41,03 \$
202600769 (I)	KIWI	ACHAT 1 X GRAPHISME - 1 X	531,77 \$
202600770 (I)	DUNTON RAINVILLE	SERVICES PROFESSIONNELS	229,95 \$
202600771 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ACHAT VOIRIE - GRAVEL	133,24 \$
202600773 (I)	POSTE	CC ACHAT ENVOI XPRESSPOST	19,80 \$
202600774 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION 2 TOILETTES PARC	593,27 \$
202600775 (I)	EXTERMINATION	EXTERMINATION GUÉPES DE	459,90 \$
202600776 (I)	AMAZON	CC ACHAT 12 COUSSINS DE	65,40 \$
202600777 (I)	DOLLARAMA	CC ACHAT ÉTIQUETTES POUR	32,19 \$
202600778 (I)	R.M. LEDUC & CIE INC.	CC ACHATS COUVRE-	293,69 \$
202600779 (I)	LES ENTREPRISES NOVA	CC ACHAT 30 MAILLONS + 4 PQT	125,28 \$
202600780 (I)	LES JARDINS GOURMANDS	ACHAT PANIERS FLEURS	2 561,07 \$
202600781 (I)	CHAMPIONS PIZZA	CC ACHAT PIZZA POUR CAMP	359,13 \$
202600782 (I)	LES 3 FRÈRES ÉQUIPEMENTS	ACHAT 1 X SPEED FEED-1 X	142,51 \$
202600783 (I)	SUPER C	CC ACHAT CAMP DE JOUR	54,09 \$
202600784 (I)	CANTINE SUR LA ROUTE	CANTINE FÊTE NATIONALE 2026	383,15 \$
202600785 (I)	ÉQUIPE LAURENCE INC.	RÉFECTION DU DOMAINE	2 299,50 \$
202600786 (I)	MEGALAB	ACHAT HYDROXIDE DE SODIUM	777,69 \$
202600787 (I)	ADDISON REPENTIGNY	CC ACHAT SPEAKER-MICRO-	829,74 \$
202600788 (I)	LES ENTREPRISES C	INSTALLATION FILETS + POTEAU	16 671,38 \$
202600789 (I)	DOLLARAMA	CC ACHATPOUR CANTINE ET	37,19 \$
202600790 (I)	AMAZON	CC ACHAT ASPIRATEUR POUR	252,92 \$
202600791 (I)	SEAO - WEB	CC FRAIS POUR DISTRIBUTION	3,95 \$
202600792 (I)	RONA	CC ACHAT NETT VITRE -	30,91 \$
202600793 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET BIBLIO 08/07 AU	57,48 \$
202600794 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET BU. MUN. 10/07	296,43 \$
202600795 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET AQUEDUC 20/07	51,71 \$
202600796 (I)	MONTCALM TÉLÉCOM ET	AD INTERNET CHALET 28/07 AU	57,48 \$
202600797 (I)	EMILIE RONDEAU	AD LOCATION CONTENEUR	798,16 \$
202600798 (I)	EMILIE RONDEAU	AD LOCATION CONTENEUR	936,37 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202600799 (I)	EMILIE RONDEAU	AD LOCATION CONTENEUR	644,50 \$
202600800 (I)	VEOLIA WATER	AD ACHAT PRODUIT POUR LES	1 959,69 \$
202600801 (I)	GESTION S.LAVALLEE INC.	AD FAUCHAGE FOSSÉS RÉSO	7 944,77 \$
202600803 (I)	DAVID GAUDET	INSTALLATION 2 PRISES	1 535,81 \$
202600804 (I)	DAVID GAUDET	REMB SPORT ENFANT	300,00 \$
202600805 (I)	HYDRO-QUEBEC	AD ÉLECTRICITÉ ÉGLISE	1 738,70 \$
202600806 (I)	JOLIBAC CONTENEURS	AD LOCATION CONTENEUR	1 621,16 \$
202600807 (I)	MICHEL VARIN	REMB DÉPÔT PERMIS 2026- 06-	200,00 \$
202600808 (I)	JONATHAN TESSIER	REMBOURSEMENT PIÈCE SYST	35,98 \$
202600809 (I)	CONSTRUCTION MOKA INC.	GLISSEMENT TERRAIN 1701	77 150,02 \$
202600810 (I)	ROTISSERIE JOLIETTE	CC RENCONTRE CONSEIL	172,66 \$
202600811 (I)	AMAZON	CC ACHAT BIBLIO	129,63 \$
202600812 (I)	DOLLARAMA	CC ACHAT POUR BIBLIO	47,72 \$
202600813 (I)	CLUB ENTREPOT 8215	CC ACHAT GARAGE	251,08 \$
202600814 (I)	MAXI JOLIETTE	CC ACHAT POUR LA VENTE DE	35,88 \$
202600815 (I)	DOLLARAMA	CC ACHAT CANTINE BALLE	28,74 \$
202600816 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	23 525,38 \$
202600817 (I)	FONDS DE SOLIDARITE FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 143,75 \$
202600818 (I)	SCFP SECTION LOCALE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	397,14 \$
202600819 (I)	RETRAITE QUEBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	999,75 \$
202600820 (I)	SCFP SECTION LOCALE	REMISES DE L'EMPLOYEUR-	43,37 \$
202600821 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR AU 31	167,81 \$
202600822 (I)	MRC DE MONTCALM	REMB SUBVENTION ANNULÉE	6 360,95 \$
202600823 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	24,00 \$
202600824 (I)	MARCHE DES RAPIDES	DÉPENSES TAXABLES AU 2026-	2 049,31 \$
202600825 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE DÉCHET 6VC TERRAIN	1 190,66 \$
202600826 (I)	CODERRE O. & FILS SAINT-	ACHAT LUSTRE - RUBAN -CLÉ	99,48 \$
202600827 (I)	CCAQ	TÉLÉSURVEILLANCE GARAGE	358,72 \$
202600828 (I)	MUNICIPALITE DE SAINT-	INFIRMIERE RURAL SEPT 2026	270,10 \$
202600829 (I)	PIECES DE CAMIONS	ACHAT 2X GRAVEL GUARD	34,24 \$
202600830 (I)	S.B.C. FORET	ABATTAGE ARBRES+	919,80 \$
202600831 (I)	LIBRAIRIE MARTIN INC.	ACHAT BIBLIO - LIVRES	301,51 \$
202600832 (I)	NORDIKEAU INC.	MISE EN PLACE PLATEFORME	6 121,13 \$
202600833 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION 2 TOILETTES PARC	864,62 \$
202600834 (I)	EXTERMINATION	EXTERMINATION GUÊPES DE	459,90 \$
202600835 (I)	THERMOMAX	NETTOYAGE AIR CLIMATISÉ -	1 730,37 \$
202600836 (I)	CARREFOUR CANIN	CONTRAT MENSUEL JUILLET	344,93 \$
202600837 (I)	HAMSTER	ACHAT PAPETERIE BUREAU	282,51 \$
202600838 (I)	DB PRODUCTION INC.	SONORISATION FÊTE	4 943,93 \$
202600839 (I)	PRINCESS AUTO	ACHATS GARAGE PIÈCES T.P.	345,14 \$
202600840 (I)	2533 4590 QUEBEC INC.	PRODUITS CHIMIQUES	299,58 \$
202600841 (I)	UNIVAR SOLUTIONS	ACHAT DE 3000 LITRES	5 558,54 \$
202600842 (I)	MARINDUSTRIEL INC.	MISE AU POINT ANNUELLE EAU	2 194,47 \$



202600843 (I)	HUGUES FRANCOEUR	RENCONTRE CCU 30 AVRIL	20,00 \$
202600844 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENTRETIEN CHALET DES	1 118,96 \$
202600845 (I)	SOLUTIONS	POMPAGE ET NETTOYAGE	4 742,41 \$
202600846 (I)	LAURENTIEN MALO INC.	ACHAT POUR VOIRIE	880,71 \$
202600847 (I)	RICHARD PERRON	RENCONTRE CCU 30 AVRIL	20,00 \$
202600848 (I)	ALEXANDRE EBACHER-	RENCONTRE CCU 30 AVRIL	20,00 \$
202600849 (I)	JACYNTHÉ POITRAS	RENCONTRE CCU 30 AVRIL	20,00 \$
202600850 (I)	LES ENTREPRISES JLM	ACHAT ÉTAMPE POUR BIBLIO	62,03 \$
202600851 (I)	ALAIN GRENIER	RENCONTRE CCU 30 AVRIL	20,00 \$
202600852 (I)	LINA BERNIER	REMB FRAIS DÉPLACEMENT	84,00 \$
202600853 (I)	MECANIQUE JSM INC.	INSPECTION MÉCANIQUE GMC	231,91 \$
202600854 (I)	LES ENTREPRISES C	LOCATION NACELLE (3HRES) ET	862,31 \$
			214 312,70 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS	57 570,77 \$
		SALAIRES ÉLUS	7 133,40 \$
		TOTAL DES SALAIRES	64 704,17 \$
		GRAND TOTAL	279 016,87 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Fortin Grondin,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202600727 à 202600854 au montant de 279 016.87 \$.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Dépôt du rapport des engagements au 31 août 2026.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 31 août 2026.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 31 août 2026.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un contrat pour la location de conteneurs pour la saison estivale à la séance du 11 mai, soit la résolution 2026-074;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a utilisé exceptionnellement les conteneurs pour ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le contrat au montant de 20 000 \$ ne suffira pas pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de nos citoyens pour la fin de saison est encore présent;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'ajout d'un montant de 4 000 \$ pour maintenir le service jusqu'au 12 octobre 2026 inclusivement.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-129

7.2 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO en juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 août 2026 et que les offres de services suivantes ont été reçues, plus les taxes applicables :

Les Entreprises Michaël Boyer :

2026-2027	7 450.00 \$ du km
2027-2028	7 700.00 \$ du km
2028-2029	7 950.00 \$ du km

Les Entreprises Bourget inc :

2026-2027	7 580.46 \$ du km
2027-2028	7 732.07 \$ du km
2028-2029	7 883.67 \$ du km

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Fortin Grondin,

et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat à Les Entreprises Michaël Boyer pour un montant annuel :

2026-2027	278 704.50 \$
2027-2028	288 057.00 \$
2028-2029	297 409.50 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-443

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-130

7.3. MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE HÉROUX ET LA RUE JETTÉ

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation et les préoccupations de sécurité des citoyens sur la rue Héroux et la rue Jetté;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter la limite de vitesse pour assurer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réduire la vitesse de circulation des usagers de la rue Héroux entre l'intersection du rang Montcalm et celle du rang de la Rivière-Nord et de la rue Jetté entre l'intersection de la rue Richard et celle de la rue Lépine.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Bizier,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le service des travaux publics à modifier la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h de la rue Héroux entre l'intersection du rang Montcalm et celle du rang de la Rivière-Nord et de la rue Jetté entre l'intersection de la rue Richard et la rue Lépine.
D'installer la signalisation conforme pour l'entrée en vigueur le 26 octobre 2026.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2026-131

AJOUT 8.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 372 432

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire visant à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire situé dans la marge avant du lot 4 372 432;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas d'autre option que de devancer la devanture de la maison en raison de la position de l'installation septique et du puits;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment serait tout de même situé à une distance d'au moins 20 mètres du rang de la Rivière-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 4 372 432.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-132

AJOUT 8.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 372 220

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire visant à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire situé dans la marge avant du lot 4 372 220;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est dans l'impossibilité d'implanter le bâtiment accessoire dans la cour arrière en raison de la présence de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment serait tout de même situé à une distance d'au moins 30 mètres du 4e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la cour arrière du demandeur est située dans une zone de mouvement de terrain et que la topographie du terrain ne permettrait pas l'implantation d'un bâtiment accessoire à l'arrière de la devanture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 4 372 220.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-133

11.1. DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR UNE PLUS GRANDE PRÉSENCE POLICIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de la Municipalité de Saint-Liguori ont fait part de leurs préoccupations concernant la vitesse excessive de certains usagers de la route sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens et des usagers de la route est importante pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le respect des limites de vitesse permet d'améliorer la sécurité sur les routes de la Municipalité;

il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Bizier,

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori demande à la Sûreté du Québec d'augmenter sa présence sur le territoire de la Municipalité et d'effectuer davantage de surveillance concernant la vitesse des usagers de la route, particulièrement sur les artères les plus fréquentées.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire, ouvre la période de questions à 20 h 29 pour se terminer à 20 h 38.

2026-134

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, et résolu de lever la séance à 20 h 39.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Pierre-Luc Gaudreau, maire

Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Pierre-Luc Gaudreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre-Luc Gaudreau, maire